



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.16
26 janvier 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission des entreprises, de la facilitation,
du commerce et du développement
Cinquième session
Genève, 22-26 janvier 2001

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES,
DE LA FACILITATION DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUIÈME SESSION**

22-26 janvier 2001

Rapporteur : M. Sivaramen Palayathan (Maurice)

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations doit être communiquée au plus tard le **vendredi 2 février 2001** à la :

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8102, télécopie : 907 0056, téléphone : 907 5654.

Chapitre I

INTRODUCTION

A. Déclaration liminaire

1. Le **Secrétaire général adjoint** de la CNUCED a fait remarquer que le point 3 de l'ordre du jour provisoire, relatif au renforcement de la compétitivité des PME, découlait du Plan d'action de Bangkok, où il était dit que la survie et la croissance des PME dans une économie mondialisée passaient par l'adoption, aux niveaux national et international, de politiques et de programmes qui permettent à ces entreprises d'être compétitives sur leurs marchés intérieurs et à l'étranger. L'entrepreneuriat, l'innovation et l'aptitude à satisfaire aux normes internationales relatives à la qualité des produits, à la santé et à la sécurité étaient particulièrement nécessaires au plan national. Des mesures s'imposaient également pour améliorer l'accès des PME aux marchés, aux sources de financement, aux compétences commerciales et à la technologie.
2. Considérant l'importance de la contribution des sociétés transnationales (STN) à la modernisation technologique des PME et à l'amélioration de leur gestion, une réunion d'experts avait été consacrée à la question des relations entre les PME et les STN en vue de promouvoir la compétitivité des PME. La Commission se devait d'examiner quelles stratégies permettraient de favoriser l'instauration des liens positifs envisagés au cours de la Réunion.
3. Passant au point 4 de l'ordre du jour provisoire, relatif au renforcement des capacités pour le commerce électronique, le Secrétaire général adjoint a relevé que dans le Plan d'action de Bangkok, il était demandé à la CNUCED d'apporter sa contribution au débat international sur les incidences des réseaux d'information mondiaux sur le développement, en s'intéressant plus particulièrement aux problèmes qu'elles posent concrètement aux pays en développement. Les thèmes du débat étaient notamment l'accès aux technologies de l'information, les contraintes infrastructurelles et la constitution des ressources humaines nécessaires. Quelques pays en développement avaient certes commencé à se faire une place dans le commerce électronique mondial mais, pour la plupart, ils restaient très en retard par rapport aux pays développés. Le programme de travail de la CNUCED concernant le commerce électronique était une entreprise de grande importance visant à aider les pays en développement à réduire la fracture numérique. À cet égard, la CNUCED voulait saisir l'occasion offerte par la troisième Conférence

des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue pour mai 2001, pour promouvoir le développement de partenariats entre les entreprises de commerce électronique des PMA et des cybersociétés de pays développés ou de pays en développement plus avancés.

4. Nombre de problèmes qui restaient à résoudre dans le domaine du commerce électronique avaient été étudiés à la Réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme organisée en septembre 2000. À cette occasion, des experts ayant une expérience pratique du commerce électronique et du tourisme, dans le secteur privé comme dans le secteur public, avaient pu échanger leurs expériences et en faire profiter les autres, en particulier les pays en développement. Il était essentiel de redoubler d'efforts pour mettre en place un cadre permettant aux pays en développement de tirer le maximum d'avantages de cette nouvelle économie mondiale. L'introduction du commerce électronique dans des secteurs économiques bien définis tels que le tourisme constituait un aspect essentiel de ce processus. Les conclusions de la Réunion d'experts avaient sans nul doute fourni aux différents professionnels du tourisme les éléments qui leur permettraient d'élaborer des politiques et des stratégies concrètes pour cet important secteur. La Commission voudrait peut-être, en partant de ces conclusions, expliciter leurs incidences sur le plan des politiques.

5. Passant ensuite au point 5 de l'ordre du jour provisoire, le Secrétaire général adjoint a évoqué le démarrage dans de bonnes conditions de l'application du Plan d'action de Bangkok en ce qui concernait les services d'appui au commerce. La CNUCED avait certes activement contribué au développement de la formation pour ces services, en utilisant en particulier ses programmes de constitution de réseaux pour le renforcement des services locaux de formation, mais peu de choses avaient été faites jusque-là en ce qui concernait le domaine plus vaste de la mise en valeur des ressources humaines. Une première étape avait été franchie par la Réunion d'experts sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation en matière de services d'appui au commerce organisée en décembre 2000. Ces experts étaient parvenus à la conclusion qu'il fallait prendre à l'échelon national des mesures qui devaient associer les intervenants publics et privés intéressés et faire l'objet d'une promotion et d'un appui de la part de la communauté internationale. Les compétences de tous et l'ingéniosité de chacun étaient les ingrédients impératifs du progrès, dans le présent comme à l'avenir. Pour que la mondialisation porte tous ses fruits, il fallait faire de la mise en valeur des ressources humaines une réalité et

le faire de manière efficace. Les résultats de la session de la Commission auraient une grande influence sur la capacité de croissance de tous les pays, mais avant tout des PMA, et sur leur aptitude à participer de manière plus complète au commerce mondial.

Chapitre II

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES PME DANS LE CONTEXTE DE L'IED DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT : RELATIONS ENTRE LES PME ET LES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES EN VUE DE PROMOUVOIR LA COMPÉTITIVITÉ DES PME

(Point 3 de l'ordre du jour)

6. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :

Renforcer la compétitivité des PME dans le contexte de l'IED dans les pays en développement (TD/B/COM.3/34)

Rapport de la Réunion d'experts sur les relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME (TD/B/COM.3/31)

Conclusions de la Réunion d'experts (TD/B/COM.3/EM.11/L.1).

A. Déclarations faites en plénière

7. Le **Directeur par intérim** de la **Division de l'investissement, du développement des entreprises et de la technologie** a rappelé que le Plan d'action de Bangkok énonçait, dans son paragraphe 170, une nouvelle conception, améliorée, du fonctionnement et de la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. Les réunions d'experts devaient être consacrées à examiner diverses questions relatives au développement des entreprises qui requéraient l'attention au plan international et produire des résultats propres à susciter un dialogue de fond dans le cadre officiel des sessions de la Commission, le but étant d'aboutir à la fois à des recommandations directrices concrètes et à des mesures pratiques. Au cours de ce dialogue officiel, il était important de se rappeler que les questions relatives au développement des entreprises comportaient des aspects transsectoriels, ceux relatifs à l'égalité des sexes ou à la lutte contre la pauvreté par exemple.

8. La Réunion d'experts sur les relations entre les PME et les STN avait été essentiellement consacrée aux problèmes clefs du développement des entreprises, notamment les incidences de l'investissement étranger direct (IED) sur les économies locales, les transferts de technologie des grandes entreprises vers les petites, le renforcement de la capacité de production locale et les

moyens d'assurer la compétitivité des PME. La Commission avait donc pour tâche de formuler des recommandations à partir des conclusions de la Réunion d'experts et de l'interprétation qu'en faisait chaque gouvernement. Les recommandations et les conclusions qui allaient émerger du dialogue officiel auquel la session de la Commission donnerait lieu constitueraient une contribution au processus préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en ce qui concernait notamment la deuxième session du Comité préparatoire intergouvernemental qui devrait se tenir à New York au début de février.

9. Le **Chef du service de la technologie et des entreprises**, présentant le point 3 de l'ordre du jour, a relevé que les PME devaient faire face aux mêmes problèmes où qu'elles se trouvaient dans le monde, à savoir le manque de marchés, de moyens de financement, de technologies et de compétences en matière de gestion. Les pays ne se distinguaient à cet égard que par l'acuité de ces problèmes et par les mesures que les pouvoirs publics prenaient pour les résoudre. À sa dixième session, la Conférence avait proposé que la CNUCED examine la question du développement des PME dans le contexte de l'IED parce que ce dernier était une importante source de technologies et de compétences en matière de gestion et pouvait fournir aux PME un accès aux marchés et aux sources de financement. La Conférence avait demandé à la CNUCED de rassembler et analyser des données sur les meilleures pratiques nationales encourageant le développement des entreprises et d'étudier les liens entre les STN et les PME. Les effets des STN sur le développement étaient souvent considérés comme un fait acquis mais ils étaient rarement quantifiés et, à l'évidence, les méthodes employées par les STN pour prendre racine dans l'économie locale n'avaient guère été ni examinées de près ni débattues dans les instances intergouvernementales. À l'occasion d'une série de réunions organisées depuis la dixième session de la Conférence et auxquelles avaient participé tant des STN que des PME, il était apparu que certaines STN qui avaient le souci du développement de l'économie locale participaient à des partenariats entre secteur public et secteur privé et s'étaient dotées de programmes détaillés de collaboration avec les PME pour la modernisation technologique et l'amélioration de la gestion de ces dernières. Cela étant, la plupart des exemples étudiés avaient trait à l'Asie, quelques-uns concernaient l'Amérique latine et pratiquement aucun n'était en rapport avec l'Afrique ou l'un des PMA, ce qui posait la question de l'action à mener pour inciter les STN soucieuses du développement local à rechercher des fournisseurs dans ces pays. La Commission devait

concentrer son action sur les politiques et mesures propres à faciliter les liens entre PME et STN dans toutes les régions.

10. Le **spécialiste**, présentant le rapport de la Réunion d'experts sur les relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME, a d'abord décrit les avantages et les risques que l'instauration de liens avec les STN pouvait comporter pour les PME. Parmi les avantages, il y avait la possibilité de moderniser les technologies et d'améliorer la gestion, d'accéder à l'information sur les tendances des marchés en vue d'un meilleur positionnement stratégique, d'accéder aux marchés et de disposer d'un débouché assuré, d'obtenir des crédits ou des prises de participation et de conclure de nouvelles alliances commerciales. S'agissant des risques, les PME pouvaient craindre une dépendance excessive à l'égard d'un seul client, les effets des "réductions de coûts" opérées par les STN en basse conjoncture et l'impossibilité de se conformer à des normes d'entreprise ou internationales toujours plus rigoureuses en matière de prix, de qualité et de livraison des produits.

11. Les éléments qui constituaient la clef du succès dans les exemples de liens instaurés en Asie étaient l'engagement résolu tant des gouvernements que des STN, les partenariats entre secteur public et secteur privé pour créer des méso-institutions et la mise en place de mesures d'incitation économique judicieuses à l'intention des STN et des PME. Il était en particulier impératif d'adopter une perspective à long terme pour instaurer des liens stables et mutuellement bénéfiques susceptibles de faire prospérer un groupe central de PME dynamiques et compétitives. Les expériences asiatiques se distinguaient notamment par des programmes d'appui sélectif à l'intention des PME et une attitude positive des STN impliquant notamment un souci du développement de l'économie locale et la délégation des pouvoirs de décision aux filiales locales.

12. Dans le cadre de leurs programmes d'approvisionnement, les STN procédaient à une modernisation progressive des capacités technologiques et productives des PME fournisseurs, en facilitant l'accès de ces dernières à leurs centres d'innovation, en mettant à leur disposition des ingénieurs et des conseillers de gestion, en détachant auprès d'elles du personnel et en leur fournissant un encadrement et un suivi. Ces STN partageaient également avec les PME l'information nécessaire sur les tendances des marchés et les plans pour l'avenir afin que les PME puissent réorienter leur production en cas de besoin. L'élément le plus important avait trait au fait

que ces STN encourageaient les PME à ne pas devenir trop dépendantes d'elles et leur assuraient des débouchés commerciaux supplémentaires dans le cadre de leur réseau mondial ou par l'établissement de contacts commerciaux, la négociation d'alliances stratégiques, les foires commerciales, les expositions itinérantes, etc.

13. La communauté internationale pouvait jouer un rôle important en encourageant les STN à devenir des "entreprises citoyennes", en instaurant une meilleure coordination entre les donateurs internationaux et les programmes nationaux de développement des PME et en répertoriant les meilleures pratiques concernant les services de développement des entreprises qui mettaient les PME en condition d'instaurer des partenariats.

14. La Réunion d'experts avait fait un certain nombre de recommandations. En premier lieu, les politiques d'investissement devaient être conçues non seulement pour attirer les investissements mais également pour attirer le bon type d'investisseurs. Les pouvoirs publics devaient donc adopter une démarche ciblée. En deuxième lieu, il fallait veiller à la cohérence des politiques d'investissement et des politiques de promotion des PME. En troisième lieu, ces deux types de politiques devaient être formulés à l'issue d'un dialogue entre le secteur public et le secteur privé mené dans le cadre de mécanismes bien établis. En quatrième lieu, les politiques et mesures d'appui aux PME devaient être sélectives de manière à constituer un noyau dynamique de PME en mesure de nouer des partenariats. Enfin, des mesures d'incitation économique spéciales, en faveur tant des STN que des PME, pouvaient être nécessaires de manière à rendre l'instauration des liens possible.

15. Le représentant de **Cuba** a estimé que l'accroissement de la compétitivité des PME par la modernisation technologique était une tâche urgente. Les stratégies visant à renforcer le secteur des entreprises et à mieux le préparer à intervenir sur la scène internationale exigeaient la mise en place de politiques et de mesures ciblées et efficaces. Les politiques et mesures destinées à favoriser le dialogue entre le secteur public et le secteur privé étaient particulièrement importantes. Cuba s'était dotée de stratégies de développement des PME et avait acquis une certaine expérience des liens entre grandes entreprises et coopératives. Les avantages résidaient dans la plus grande efficacité des méthodes de production, l'amélioration des prix et le développement des débouchés pour les produits locaux. Dans les réunions précédentes de la CNUCED, l'accent était mis sur l'importance de l'accès des PME aux sources de financement.

En matière de prêts, les institutions financières devaient tenir compte des résultats futurs de l'entreprise et non de sa taille ou de son actif comme c'était le cas jusqu'alors. Les institutions financières seraient davantage à l'écoute des PME si ces dernières faisaient l'objet d'une information financière plus transparente et appliquaient un système comptable simplifié.

16. La représentante de la **Suède**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne** (UE), a déclaré que l'UE approuvait le nouveau système préconisé par le secrétariat pour les réunions d'experts et leurs liens avec les réunions de la Commission. L'élément particulièrement important à cet égard était que les experts participaient à titre personnel, mais il était tout aussi important que les positions des experts soient bien rendues dans les rapports. Il fallait parvenir au niveau de la Commission à des conclusions concertées qui soient ensuite examinées par le Conseil du commerce et du développement.

17. S'agissant de la Réunion d'experts sur les relations entre les PME et les STN en vue de promouvoir la compétitivité des PME, si ses résultats n'étaient peut-être pas révolutionnaires, la Réunion elle-même avait été utile et le sujet examiné était important. La meilleure façon d'instaurer des liens consistait à prendre un ensemble de mesures comportant des partenariats entre secteur public et secteur privé. Il y avait des avantages à tirer des liens avec les STN, qui, dans un monde façonné par les médias, étaient conscientes de la contribution qu'elles pouvaient apporter au développement. Les politiques visant à attirer l'IED et celles visant à favoriser l'instauration de liens étaient similaires et reposaient toutes sur l'amélioration des fondamentaux, à savoir créer un environnement favorable caractérisé, notamment, par la stabilité politique et macroéconomique et la bonne gouvernance, une administration qui fonctionne bien, un cadre juridique et réglementaire cohérent et une stratégie de lutte contre la corruption. Des mesures d'incitation visant à attirer l'IED étaient également nécessaires au plan national, de même que des politiques de développement des PME, consistant plus particulièrement à établir des partenariats entre secteur public et secteur privé.

18. La représentante des **Philippines**, parlant au nom du **Groupe asiatique et la Chine**, a félicité la CNUCED d'être restée constamment fidèle à sa mission en faveur du développement dans le cadre de l'attention qu'elle accordait au développement du secteur privé. Dans un environnement économique caractérisé par la mondialisation et la libéralisation, le rôle du secteur privé gagnait en importance et son influence économique et politique était de plus en plus

manifeste, comme en témoignait par exemple le Forum économique mondial de Davos. Une économie équilibrée nécessitait un éventail approprié d'entreprises de tailles différentes. Dans une économie mondialisée, les pays en développement devaient se fixer des orientations et constamment les adapter s'ils voulaient, eux-mêmes et leurs PME, exploiter toutes les possibilités offertes par cette mondialisation. À cet effet, le secteur des entreprises devait être renforcé. Il y avait des enseignements à tirer de la longue expérience des pays développés, des politiques qu'ils avaient appliquées et des mécanismes d'appui qu'ils avaient utilisés pour développer leur secteur privé. Mettre en commun ces expériences, parmi les pays développés comme parmi les pays en développement, demeurait une tâche importante. La question des liens entre STN et PME faisait partie des enjeux essentiels pour la compétitivité des PME. La Réunion d'experts avait démontré que des politiques efficaces, celles appliquées par certains pays de la région de l'Asie par exemple, avaient des répercussions positives sur la compétitivité de l'ensemble du secteur des PME. La question était de savoir comment ces expériences pouvaient être reproduites dans d'autres pays d'Asie, notamment dans les moins avancés d'entre eux.

19. Le représentant de l'**Égypte**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a fait remarquer que les liens entre STN et PME jouaient un rôle décisif dans la création et le développement des capacités de production dans les pays en développement. Ces liens facilitaient l'accès des PME aux marchés, aux compétences et aux technologies, l'avantage pour les STN résidant dans la flexibilité accrue et la baisse des coûts de leurs opérations. Il importait cependant d'analyser l'effet de ces liens sur l'aptitude à long terme des entreprises locales à soutenir la concurrence au plan international. Les STN étaient à l'évidence les principaux bénéficiaires de la récente libéralisation des marchés sans pour autant que leurs rôles et responsabilités aient été définis. Les gouvernements avaient besoin d'une certaine marge de manœuvre pour formuler des stratégies nationales leur permettant sur le long terme de cibler les investissements susceptibles d'avoir des effets positifs sur le développement. Il était intéressant à cet égard d'examiner de plus près les contraintes imposées par les disciplines du commerce international au regard des politiques nationales de développement des entreprises.

20. Une autre question intéressante était de savoir comment les gouvernements pouvaient utiliser au mieux les mesures d'incitation économique pour faciliter l'instauration de liens entre STN et PME. Il ressortait d'un certain nombre d'exemples que ces liens avaient des effets

bénéfiques pour la croissance et le développement des pays, mais ces exemples positifs étaient concentrés dans quelques pays qui attiraient l'investissement étranger. Les liens entre STN et PME étaient inexistantes en Afrique, alors même que les possibilités de tels liens y étaient nombreuses. Les pays africains ne devaient pas relâcher leurs efforts visant à créer un environnement favorable aux entreprises et propre à attirer l'IED, mais ces efforts n'auraient pas les effets escomptés sans un investissement dans les infrastructures et dans la mise en valeur des ressources humaines. Enfin, la plupart des organisations internationales avaient omis d'inclure la promotion des liens entre STN et PME dans leurs programmes en faveur de ces dernières. À cet égard, le programme EMPRETEC (Développement de l'esprit d'entreprise) de la CNUCED devait retrouver l'un de ses objectifs initiaux et s'attacher à créer de tels liens.

21. Le représentant de la **Chine** a insisté sur les avantages que les PME pouvaient tirer des liens avec les STN, du fait que ces dernières disposaient de technologies avancées, de compétences gestionnaires, d'un vaste réseau de distribution et d'une connaissance du marché mondial. Les STN, de leur côté, tiraient avantage de la division internationale du travail que ces liens instaurent. La communauté internationale devait adopter des mesures visant à soutenir ce processus, faute de quoi les STN pouvaient s'en révéler les seuls bénéficiaires tandis que les PME se débattaient contre les problèmes de conformité aux normes de qualité et environnementales imposées par les STN.

22. Les gouvernements des pays en développement devaient en outre favoriser l'instauration de liens entre les STN et les PME en mettant en place un cadre juridique à l'intention des entreprises et en fournissant les services de formation nécessaires et une infrastructure physique suffisante. La CNUCED jouait un rôle certain dans la promotion des liens entre PME et STN et la Réunion d'experts sur ce sujet tenue en novembre 2000 avait débouché sur des recommandations importantes. Le Gouvernement chinois était disposé à étudier avec les autres délégations ces stratégies de promotion des relations entre STN et PME.

23. Le représentant du **Japon** a présenté un résumé de l'exposé fait par l'expert japonais lors de la Réunion de novembre à propos de l'expérience japonaise de liens entre STN et PME fondés sur la sous-traitance industrielle. La sous-traitance industrielle jouait un rôle important dans le développement de la compétitivité de l'ensemble du système de production à plusieurs niveaux qui caractérisait l'industrie automobile japonaise. Du point de vue des grands constructeurs

automobiles, ce système permettait d'accroître la production sans procéder à des investissements importants et d'utiliser les PME fournisseurs pour amortir les fluctuations des ventes. La relation à long terme entre les constructeurs automobiles et leurs fournisseurs permettait à l'ensemble du secteur de réduire les coûts des transactions en instaurant entre les entreprises une division du travail efficace. Les fournisseurs, de leur côté, y gagnaient en efficacité grâce à l'amélioration de la qualité et aux réductions de coûts induites par les liens avec les constructeurs automobiles. Ce système de sous-traitance classique s'était constitué à une époque de flexibilité des besoins de la production. Chez les fournisseurs, la production à petite échelle et à forte valeur ajoutée était devenue plus répandue et les entreprises avaient acquis plus d'indépendance en nouant des liens horizontaux entre elles.

24. L'étude de cas sur Toyota Thaïlande avait apporté la preuve de l'engagement à long terme de Toyota à l'égard de ses fournisseurs locaux thaïlandais au cours de la crise financière asiatique. Consciente que sans un réseau stable de fournisseurs locaux, sa propre survie était menacée, la société Toyota avait adopté diverses mesures d'appui destinées à préserver sa chaîne d'approvisionnement. L'examen de ces mesures permettait de tirer trois enseignements importants concernant les liens entre STN et PME. En premier lieu, il valait mieux inscrire ces liens dans la longue durée pour maintenir la viabilité des PME tout au long des périodes de forte instabilité économique. En deuxième lieu, les associations de PME fournisseurs avaient fait la preuve de leur utilité en tant que mécanisme de modernisation de leurs membres. En troisième lieu, la mise en valeur des ressources humaines était un moyen efficace d'améliorer la productivité des entreprises manufacturières. Le Gouvernement japonais espérait que la diffusion de cet exemple contribuerait au développement des PME dans les pays en développement.

25. Le représentant du **Mexique**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, jugeait intéressant de débattre des stratégies concernant l'IED propres à développer la capacité de production des entreprises locales, notamment la question de la responsabilité sociale de l'entreprise au regard du développement communautaire dans le pays d'accueil. La CNUCED devait poursuivre son action de promotion des liens entre STN et PME par l'amélioration de l'infrastructure physique et la valorisation des ressources humaines en vue de développer les compétences techniques et gestionnaires. Il était en particulier utile de préparer un manuel

décrivant les divers liens entre STN et PME - alliances stratégiques, sous-traitance, franchises, technologies sous licence, etc. – ainsi que leurs aspects pratiques concernant le meilleur contrôle de la qualité, l'information sur les marchés et l'assistance technique dans le cadre des programmes d'enseignement, le but étant de faciliter les transferts de technologie.

26. Le Groupe latino-américain et caraïbe demandait à la CNUCED d'organiser à l'intention des pays de la région un séminaire sur le développement des PME locales par l'instauration de liens avec les STN. Conscient que l'absence d'accès aux sources de financement demeurait un grave problème pour les PME, le Groupe proposait que cette question fasse l'objet d'une réunion d'experts. Il importait en outre de veiller à la compatibilité entre le développement des entreprises et les engagements pris dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). À cette fin, le Groupe a proposé qu'une réunion d'experts soit organisée conjointement par la CNUCED et l'OMC.

27. Le représentant de l'**Éthiopie** a relevé que le développement des entreprises était un facteur essentiel de renforcement des capacités de production, lesquelles créaient des emplois et des revenus dans les PMA. Or, des contraintes structurelles diverses continuaient de limiter les possibilités de croissance du secteur privé dans ces pays. Parmi les contraintes principales, il convenait de citer les déficiences institutionnelles, le mauvais état de l'infrastructure physique, les capacités technologiques limitées et le manque de ressources humaines qualifiées. De ce fait, les PME des pays les moins avancés pouvaient très difficilement faire face à la concurrence sur le marché mondial. Pour surmonter ces difficultés, il fallait que des programmes concrets soient mis au point pour soutenir le développement du secteur privé dans les PMA et éliminer la pauvreté.

28. Les pays africains espéraient que de tels programmes seraient inclus dans les "produits" de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Le programme EMPRETEC avait constitué un bon outil de prestations de services de formation d'entrepreneurs, de développement commercial et de création de réseaux et de partenariats. Étendre ce programme aux PMA aurait des répercussions considérables sur le développement du secteur privé de ces pays. Il était par ailleurs capital de mettre au point des projets concrets permettant aux chefs d'entreprise de se perfectionner, surtout lorsqu'il s'agit de femmes.

29. Le représentant du **Maroc**, qui approuvait la déclaration de l'intervenant précédent, a souligné que le développement des PME constituait un élément fondamental de leur compétitivité. Le Maroc était en train de se doter d'un organisme spécialement consacré aux PME et abritait une "Maison du jeune entrepreneur". Les organismes de ce type devaient faciliter le transfert des technologies vers les PME afin d'éviter que celles-ci ne soient marginalisées dans le processus de mondialisation. De ce point de vue, la Réunion d'experts sur les relations entre les PME et les STN en vue de promouvoir la compétitivité des PME avait posé de bonnes bases pour l'action future dans le domaine du développement de ces entreprises.

30. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** s'est félicité de ce que tous les points de vue avaient été reflétés dans le rapport de la Réunion d'experts. L'accent mis sur le développement des PME était on ne peut plus justifié du point de vue du développement général parce que les petites entreprises augmentaient en taille et en nombre. Les avantages économiques qu'elles procuraient se répartissaient sur l'ensemble de la communauté. Les petites entreprises opéraient généralement dans des branches à forte intensité de main-d'œuvre et exploitaient rapidement les nouvelles possibilités offertes par le marché. Elles créaient des emplois, pour la population la plus pauvre en particulier, et constituaient généralement de puissants agents du changement, les marchés étant sources d'innovation. Elles étaient nombreuses et compétitives et participaient au processus décisionnel et à la modernisation technologique lorsque des services réels leur étaient offerts. Les revenus créés par les petites entreprises étaient consacrés à l'éducation, à la santé, au logement, à l'alimentation et à d'autres améliorations de la qualité de la vie. Lier le développement des petites entreprises à la décentralisation démocratique et au renforcement des intervenants non gouvernementaux favorisait l'apparition d'une société civile agissante et efficace.

31. La représentante de la **Fédération de Russie** a déclaré que son Gouvernement était conscient du rôle essentiel des PME dans l'économie russe et de leur contribution à la stabilité sociale, et venait de promulguer de nouvelles mesures d'ordre réglementaire concernant le développement du secteur privé. Au début de 2001, un nouveau régime fiscal avait été adopté et des mesures de déréglementation avaient été prises. Une réforme des règles régissant le système bancaire, les douanes et l'investissement était également en cours. L'on mettait aussi l'accent sur la nécessité d'une interaction plus efficace de la part de tous les intervenants du secteur privé,

en particulier les STN et le PME, ainsi que des pouvoirs publics et des ONG. Les STN étaient des partenaires importants pour le transfert des technologies. Le financement des PME était un domaine particulièrement important, où un appui était nécessaire.

B. Résumé des débats informels*

32. Après les déclarations officielles, la Commission a procédé à un échange de vues sur les politiques et mesures propres à promouvoir les liens entre les STN et les PME, à partir des conclusions de la Réunion d'experts. Les membres de la Commission ont noté que l'objectif des recommandations était d'améliorer la compétitivité des PME et de faciliter leur intégration à l'économie mondiale.

1. Environnement commercial favorable

33. Un certain nombre de délégations ont souligné que le développement des PME en général et l'instauration de liens en particulier avaient pour condition nécessaire l'existence d'un environnement commercial favorable. Les gouvernements devaient donc veiller à ce que les fondamentaux requis par un tel environnement soient réunis : stabilité macroéconomique, bonne gouvernance et administration saine et exempte de corruption, cadre juridique et réglementaire adéquat et bonne infrastructure physique et sociale.

34. Tous les délégués ont reconnu que l'instauration de liens entre les STN et les PME pouvait jouer un rôle décisif dans la création de capacités de production mais certains ont fait remarquer que les pays en développement ne pouvaient attirer des investissements étrangers directs et des STN disposées à instaurer des liens avec les PME locales que s'ils investissaient d'abord dans l'infrastructure physique et la mise en valeur des ressources humaines. Les pays africains devaient certes continuer à promouvoir un environnement favorable à l'entreprise mais, faute de ressources à consacrer à l'infrastructure physique et à l'éducation, ces efforts ne donneraient pas les résultats escomptés sur le plan des liens et entraîneraient au contraire un exode du savoir et des compétences hors d'Afrique.

* Établi par le secrétariat de la CNUCED.

2. Politiques ciblées en matière d'investissement étranger direct

35. Les délégués ont abordé la question des politiques propres à attirer des types précis d'investissement étranger direct et à accentuer leurs effets sur l'économie locale. Ce rapport aux investisseurs supposait que les pouvoirs publics avaient au préalable défini les secteurs économiques qu'ils voulaient développer.

36. Un délégué a fait remarquer que l'expérience européenne à cet égard donnait à penser qu'une certaine souplesse était nécessaire et que les politiques relatives à l'investissement et aux entreprises, qu'elles soient ciblées ou non, devaient être adaptées aux conditions locales. Pour un autre délégué, représentant un pays en développement, les principaux bénéficiaires de la mondialisation étaient les sociétés transnationales, dont on n'avait encore défini ni le rôle et les responsabilités à l'égard du développement ni la responsabilité sociale d'entreprise.

3. Sélectivité et programmes d'appui aux PME

37. La Commission a ensuite abordé la question de la nécessaire sélectivité des politiques de promotion des PME, en ce sens qu'une conception trop générale du soutien à ces entreprises ne permettait pas de créer un noyau dynamique de PME en état de nouer des partenariats. Il fallait au contraire concentrer l'appui sur les PME dotées d'un potentiel de croissance et capables d'instaurer des partenariats avec les STN. Un délégué a expliqué plus avant ce point en faisant remarquer que la taille et la structure étaient des facteurs importants et que seules les PME ayant atteints une certaine taille pouvaient tirer profit de l'instauration de ces liens. Il y a eu accord général sur le fait que les programmes d'appui aux PME étaient nécessaires et devaient être sélectifs s'agissant de l'instauration de liens avec les STN. Un délégué a néanmoins rappelé que s'il était probablement judicieux de viser ou de sélectionner un groupe précis de PME, la prudence s'imposait lorsqu'il s'agissait de sélectionner telle ou telle PME, vu le risque de donner naissance à un "capitalisme de copinage". En ce qui concernait les programmes d'appui, un certain nombre de délégués ont demandé à la CNUCED de renforcer et de regrouper le programme EMPRETEC afin que l'un de ses objectifs initiaux – instaurer des partenariats entre les STN et les PME – puisse être réalisé.

4. Cohérence des politiques et dialogue

38. Un certain nombre de délégués ont soulevé la question de la cohérence entre leurs engagements en matière de commerce et d'investissement et leurs programmes d'appui aux PME. À leur avis, il s'agissait là d'un domaine dont l'analyse demeurerait nécessaire afin de déterminer clairement la marge de manœuvre restante pour rendre leurs PME compétitives. À ce propos, la question des mesures d'incitation économique en faveur des STN et des PME a été débattue. Certains estimaient que les pays en développement ne pouvaient peut-être pas se permettre des mesures d'incitation, voire ne seraient pas autorisés à utiliser les mesures auxquelles avaient recouru les pays d'Asie où l'instauration de liens entre STM et PME avait été une réussite. Il s'agissait là d'un aspect supplémentaire qui devait être étudié plus avant, comme préconisé dans le Plan d'action de Bangkok.

39. Les délégués ont estimé que l'un des moyens d'assurer la compatibilité des politiques d'investissement avec les politiques de développement des entreprises consistait à favoriser un dialogue entre secteur public et secteur privé avec la participation de toutes les parties intéressées. Certains délégués ont déclaré que l'aspect institutionnel de ce dialogue était capital et ont donné en exemple les conseils mis en place dans leur pays pour faciliter ce dialogue et lui fournir régulièrement des directives. Ce type de structure institutionnelle pouvait sans nul doute contribuer aussi à la création de l'environnement commercial favorable au développement du secteur privé.

5. Questions diverses

40. Au cours de cet échange de vues, des délégués ont mentionné d'autres questions auxquelles il convenait de s'intéresser plus avant si l'on voulait que les PME deviennent compétitives. Ces questions avaient trait, notamment, au financement des PME, les difficultés d'obtention des crédits à long terme et des prises de participation limitant gravement l'aptitude des PME à investir, que ce soit dans la production ou dans les technologies. Le fait de disposer d'un débouché pour leur production, parce qu'une STN s'était engagée à acheter celle-ci, pouvait faciliter l'accès des PME au crédit, mais il s'agissait toujours de prêts à court terme, assortis de taux d'intérêts élevés. Il était dès lors nécessaire de faire en sorte que les systèmes bancaires des pays en développement adoptent les pratiques internationales afin d'assurer plus facilement leur fonction d'intermédiaires financiers entre les épargnants et les investisseurs, tant locaux qu'étrangers.

Chapitre III

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE : IMPACT DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE SUR LES SECTEURS TRADITIONNELS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT : COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET TOURISME

(Point 4 de l'ordre du jour)

41. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :

Réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme (TD/B/COM.3/35)

Rapport de la Réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme
(TD/B/COM.3/30)

Recommandations de la Réunion d'experts (TD/B/COM.3/EM.9/L.1).

A. Déclarations faites en plénière

42. Le **Directeur de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale** a décrit le contexte du tourisme électronique et du commerce électronique en général et expliqué combien ils étaient importants pour le développement socioéconomique des pays membres de la CNUCED. Le recours à l'Internet pour réserver et acheter des produits de l'industrie du tourisme et des voyages se développait rapidement et dépassait déjà les 10 % dans certains secteurs. Depuis la publication du rapport de la Réunion d'experts de la CNUCED sur le commerce électronique et le tourisme, trois réponses et observations avaient été reçues de pays membres, qui toutes approuvaient les conclusions de la Réunion. Les membres du secrétariat de la CNUCED étaient à l'entière disposition de la Commission pour d'éventuelles consultations ou éclaircissements tout au long de la session.

43. Le **Président de la Réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme** a rendu compte des résultats de la Réunion. Celle-ci avait été l'occasion d'un échange d'expériences et de vues sur un large éventail de questions concernant le commerce électronique et le tourisme. De nombreux exposés et les débats qui les avaient suivis avaient eu un caractère pratique et avaient fourni des orientations concrètes à toutes les parties intéressées. Les recommandations exprimaient certes les vues des experts pris individuellement, mais

le résultat de la Réunion devait être considéré comme l'expression d'un consensus. Il y avait eu un vaste accord sur les enjeux et les recommandations. Lorsque des divergences de vues étaient apparues, elles avaient fait l'objet d'un débat de fond débouchant sur l'adoption d'une recommandation par l'ensemble des participants. Les conclusions de la Réunion exprimaient donc les vues d'intervenants très divers dans le commerce électronique et le tourisme : gouvernements, organismes de gestion des destinations (OGD), ONG, intermédiaires, prestataires de services touristiques et spécialistes des technologies de l'information et de la communication (TIC). Les experts avaient établi deux séries de recommandations, la première à l'intention des gouvernements et des entreprises et la seconde à l'intention de la CNUCED. Dans chacune de ces deux séries, certaines recommandations portaient sur le tourisme électronique et d'autres sur le commerce électronique en général. Ces recommandations figuraient dans les documents TD/B/COM.3/30 et TD/B/COM.3/EM.9/3. Sans entrer dans le détail de chaque point, le Président de la Réunion a récapitulé les éléments essentiels des recommandations. Il a insisté sur le fait que celles-ci donnaient une indication de la direction que la CNUCED devait donner à ses travaux futurs dans le domaine du commerce électronique. Les débats montraient clairement aussi que si les pays en développement ne sortaient pas de leur statut de participants marginaux au commerce électronique, ils le paieraient très cher sur le plan économique. Il importait donc au plus haut point que le commerce électronique demeure prioritaire dans l'action de la CNUCED en faveur du développement.

44. Le **premier spécialiste**, M. Edi Nuque (Kalakbayan Travel Systems), a expliqué les mécanismes que les Philippines ont utilisé pour réduire la fracture numérique et il a examiné leur relation avec les grands thèmes et les conclusions de la Réunion d'experts de la CNUCED sur le commerce électronique et le tourisme. Il a donné des exemples montrant la nécessité d'une coopération entre le secteur privé, la société civile et les pouvoirs publics, depuis l'échelon communautaire jusqu'au plan national. Il a montré combien il importait de choisir des solutions technologiques appropriées, et pas seulement "dernier cri", ainsi que des technologies en quasi-temps réel et en temps réel pour mettre au point des applications de commerce électronique pleinement opérationnelles. Le recours au marketing hors connexion, en particulier par le biais de la télévision, a été présenté comme un moyen de "pousser" les clients vers les centres Internet et les cybercafés dans les régions où le raccordement au réseau était limité.

Le premier spécialiste a souligné pour conclure les principales recommandations que la CNUCED pouvait proposer aux délibérations de la Commission.

45. Le **deuxième spécialiste**, Mme Gabrielle Kaufman-Kohler, professeur de droit à l'Université de Genève, a présenté les problèmes de droit applicable, de protection des consommateurs et de règlement des différends dans l'environnement interconnecté du commerce électronique. Elle a souligné combien il importait de mettre en place un cadre juridique clair et cohérent qui assure la validité des transactions électroniques et accroît ainsi la confiance dans le commerce électronique. L'élément essentiel pour instaurer la confiance était de faire en sorte que les utilisateurs et les consommateurs disposent de voies de recours efficaces en cas de différend résultant de transactions en ligne. Étant donné que les mécanismes traditionnels de règlement des différends n'offraient pas ces voies de recours efficaces, il fallait envisager d'autres mécanismes qui permettent de statuer rapidement et à peu de frais sur un grand nombre de petites réclamations et de transactions de faible valeur issues des interactions en ligne des consommateurs. Enfin, outre l'adoption d'un cadre juridique adapté au commerce électronique, il fallait adopter des règles et des normes relatives à la protection du consommateur et au règlement des différends en ligne. La CNUCED pouvait jouer un rôle important à cet égard en œuvrant à la sensibilisation et à l'éducation du public concernant les aspects juridiques du commerce électronique.

46. Le **troisième spécialiste**, Mme Claudia Colic (Citibank e-Business) a présenté le point de vue du banquier sur le commerce électronique et les systèmes de paiement internationaux. Elle a insisté sur le fait que les banques étaient en train de devenir des intermédiaires mondiaux dans le cyberspace, qui fournissaient l'information, géraient les risques et facilitaient le commerce. Des changements radicaux étaient en train de s'opérer dans la manière dont les organisations traitaient avec leurs fournisseurs, d'où la nécessité de mettre en place des services financiers capables de fournir des solutions complètes d'un bout à l'autre de la chaîne. Citibank avait mis au point un certain nombre de services financiers exploitables sur le Web qui permettaient de transférer des valeurs en temps réel entre les parties à une transaction, que ce soit dans la chaîne d'approvisionnement traditionnelle ou dans le monde du commerce électronique. L'intervenante a conclu son exposé en recommandant à la CNUCED d'inclure dans ses activités de formation le thème des systèmes de paiement en ligne.

47. Le représentant du **Mexique**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe** a demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux sur l'analyse du rôle du commerce électronique et de ses effets, tant positifs que négatifs, sur le développement économique, en notant à cet égard la nécessité de renforcer les capacités dans ce domaine et le rôle que la CNUCED pouvait jouer en tant que pépinière d'entreprises de commerce électronique. L'intervenant a insisté sur la nécessité de s'employer davantage à satisfaire les intérêts de tous les secteurs économiques et de tous les pays et attendait avec intérêt la parution de l'édition de 2001 du rapport de la CNUCED sur le commerce électronique et le développement. Il a jugé nécessaire d'analyser les tendances mondiales du commerce électronique sur une base régionale et d'organiser des séminaires et ateliers, ainsi que des activités de formation et de coopération technique. Le tourisme était très important pour les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui étaient désireux d'adopter les pratiques du commerce électronique mais butaient sur des obstacles tels que le coût élevé des technologies et du raccordement au réseau et l'absence des ressources nécessaires pour installer un portail touristique commercial sur l'Internet. En formulant ses conclusions, la Commission devait faire particulièrement attention à l'annexe au rapport de la Réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme et à la proposition du Groupe latino-américain et caraïbe qui y figurait. La CNUCED devait pour sa part aider à la mise en place de portails Internet pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et ce point devait figurer parmi les conclusions concertées de la Commission.

48. Le représentant de l'**Inde**, parlant au nom du **Groupe asiatique et la Chine**, a évoqué l'importance du commerce électronique pour le développement économique. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) représentaient un puissant outil de démarginalisation économique des pays en développement, dont certains avaient beaucoup progressé dans ce domaine. Malheureusement, la grande majorité de ces pays demeurait à la traîne. Un certain nombre d'initiatives avaient été prises au plan international pour aider à réduire la fracture numérique à ce niveau et de nombreux pays avaient adopté des politiques nationales visant à améliorer l'accès et les raccordements au réseau. La Charte d'Okinawa, la Déclaration de Tokyo de la Télécommunauté Asie-Pacifique et l'accord-cadre e-ASEAN étaient des exemples d'initiatives de ce type. L'accord-cadre susmentionné, en particulier, était censé faciliter le développement et la libéralisation de l'infrastructure des TIC et la croissance du commerce électronique, et favoriser le renforcement des capacités et le développement de la

cybersociété et de la cyberadministration. Pour le Groupe asiatique et la Chine, il fallait adopter des politiques nationales favorables au commerce électronique et la CNUCED devait établir des études de cas où le commerce électronique et le tourisme seraient examinés au niveau des grandes orientations nationales et dans leurs relations avec les lois et règlements nécessaires pour instaurer la confiance, protéger la vie privée et garantir les droits de propriété intellectuelle. Le renforcement des capacités devait passer par la formation, en ce qui concernait plus particulièrement les aspects juridiques du tourisme électronique, ainsi que par des séminaires et des activités de coopération technique. Il fallait que les pays en développement augmentent leur production de biens et de services physiques, ainsi que de services d'appui : banques, assurances, transports, dédouanement, etc. La CNUCED devait jouer un rôle de premier plan dans la promotion du commerce électronique, en particulier par la sensibilisation et par la collecte et la diffusion de l'information sur ce sujet.

49. Le représentant du **Maroc**, parlant au nom du **Groupe africain**, a déclaré que le commerce électronique offrait certes des possibilités considérables aux entreprises, y compris aux PME, mais les pays africains continuaient de jouer un rôle insignifiant dans le commerce électronique mondial. Ces pays étaient cruellement dépourvus des infrastructures de télécommunication de base, des technologies, des connexions informatiques et des qualifications nécessaires pour soutenir le développement du commerce électronique. Les manifestations les plus criantes de la fracture numérique internationale se rencontraient sur le continent africain. S'agissant du commerce électronique dans le tourisme, il convenait de noter que pratiquement tous les pays africains étaient dotés d'attractions touristiques naturelles. À bien des égards, de nombreux pays africains disposaient d'un avantage concurrentiel pour diverses formes de tourisme. Or, cet avantage n'avait pas été pleinement exploité et pouvait même disparaître si les pays africains ne tiraient pas parti de l'Internet et des TIC pour commercialiser leur tourisme. L'intervenant a approuvé les recommandations de la Réunion d'experts concernant les mesures que les pays en développement devaient prendre pour promouvoir le tourisme électronique. La situation peu brillante du commerce électronique dans les pays africains ne pouvait être améliorée que par un effort conscient de la part des gouvernements et des entreprises du continent, ainsi que de la communauté internationale, en vue de mettre en place des politiques et stratégies de promotion du développement du commerce électronique en Afrique. Le Groupe africain demandait instamment aux gouvernements d'élaborer des stratégies et directives nationales sur le tourisme

électronique durable et sur le commerce électronique en général, en accordant une attention particulière à l'amélioration et à la libéralisation des services Internet et des télécommunications. Ces pays devaient aussi impérativement adopter des lois et règlements propres à accroître la sécurité, susciter la confiance du consommateur et protéger la vie privée et les droits de propriété intellectuelle. Par ailleurs, dans la plupart des pays en développement, surtout en Afrique, le soutien financier, public et privé, et d'autres mesures d'incitation en faveur du commerce électronique étaient d'une importance capitale pour permettre aux cyberentreprises de se doter des technologies et des ressources humaines et financières nécessaires. Le Groupe africain attachait aussi une grande importance à d'autres recommandations de la Réunion d'experts, notamment celles relatives à la mise en place de systèmes de paiement appropriés qui permettent le développement du commerce électronique et du tourisme électronique, l'expansion de la production de biens et services physiques entrant dans le commerce électronique et la mise en place de services adéquats, en particulier dans les domaines de la banque, de l'assurance, des transports et des douanes. Enfin, le secrétariat de la CNUCED devait aider au renforcement de la capacité des pays en développement à élaborer et appliquer des politiques du commerce électronique.

50. La représentante de la **Suède**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit qu'en adoptant le commerce électronique, les pays en développement étaient censés disposer d'un outil exceptionnel pour améliorer leur compétitivité dans le domaine du tourisme. Le rapport de la Réunion d'experts mettait en lumière les mesures les plus importantes à prendre, à savoir l'amélioration de l'infrastructure, la libéralisation du secteur des TIC, les mesures de renforcement de la fiabilité, qui permettaient d'accroître la confiance du consommateur, et l'intervention accrue des milieux d'affaires locaux. Le commerce électronique dans le secteur du tourisme ne pouvait prospérer que si l'industrie du tourisme à laquelle il s'adressait fonctionnait bien également. Étant donné que le développement du commerce électronique reposait sur les télécommunications, les pays en développement étaient encouragés à adhérer aux accords pertinents de l'OMC et à participer activement aux négociations futures. Le rôle de la CNUCED, tel qu'il ressortait des conclusions de la Réunion d'experts, devait consister à analyser les meilleures pratiques et à aider au renforcement des capacités. Pour ce faire, la CNUCED devait instaurer une coopération et des relations de travail avec l'Organisation mondiale du tourisme, les négociations de l'Accord général sur le commerce des services et l'ICANN, ainsi qu'avec

le PNUD. La CNUCED n'avait en tout état de cause pas les moyens de servir de pépinière d'entreprises du commerce électronique.

51. Le représentant de **Cuba** a fait remarquer que toutes les données disponibles confirmaient l'aggravation de la fracture numérique entre pays développés et pays en développement, d'où la nécessité pour la communauté internationale d'aider ces derniers à accroître leur efficacité par le recours au commerce électronique. Il a instamment demandé aux gouvernements des pays développés de démanteler les obstacles au commerce électronique mondial auxquels se heurtaient les pays en développement en supprimant les restrictions à l'exportation des technologies et des systèmes informatiques. Il a insisté pour finir sur l'importance d'un système juridique prévisible où le commerce électronique trouvait sa place, pour autant que les réglementations adoptées n'empiètent pas sur la souveraineté des États.

52. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a expliqué qu'en matière de commerce électronique le secteur privé était à la tête du mouvement et avait fait des contributions et exposés de valeur dans les différentes enceintes de la CNUCED, d'où la nécessité d'adopter des politiques favorables à la concurrence dans ce domaine. Il fallait soutenir résolument les efforts tendant à faire entrer le plus grand nombre dans l'ère du numérique, parce que tout le monde devait pouvoir profiter des avantages de la société mondiale de l'information. Les clefs de cette ouverture étaient la libéralisation et l'investissement dans l'infrastructure et les services liés aux TIC, la mise en valeur des ressources humaines et la formation et le bon usage des technologies les plus adaptées à la promotion du tourisme électronique, la démarche ne devant pas préjuger de la technologie. Le rapport de la CNUCED intitulé "Building Confidence: Electronic Commerce and Development" était utile pour la diffusion des meilleures pratiques et la CNUCED devait continuer ses travaux dans cette direction. Elle devait aussi poursuivre sa coopération avec d'autres organisations et éviter les doubles emplois. Les conclusions de la Réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme devaient encourager les gouvernements à adopter des politiques prévisibles, transparentes et non discriminatoires et à créer un environnement réglementaire favorable au commerce électronique, mais en s'abstenant de toute mesure susceptible de nuire à la productivité et à l'efficacité.

53. Pour le représentant du **Japon**, la CNUCED, en tant que lieu de convergence des débats sur le commerce et le développement dans les pays en développement, devait se pencher sur

les questions concernant l'utilisation du commerce électronique qui intéressaient tous les États membres, y compris les pays en développement. Il était important que ces derniers, PMA compris, aient tous leur place dans l'économie du numérique. À cet égard, il était essentiel de renforcer les capacités en matière de commerce électronique, en particulier celles des PME. Le Japon s'était doté d'un programme global de coopération pour la réduction de la fracture numérique internationale. D'une valeur totale de 15 milliards de dollars É.-U. sur cinq ans, ce programme était axé sur la sensibilisation aux possibilités offertes par les technologies de l'information (TI) et sur les apports théoriques à l'élaboration des politiques et à la création d'institutions; la mise en valeur des ressources humaines et la formation; la mise en place d'une infrastructure des TI; et la promotion de l'utilisation des TI dans l'aide au développement. Le peu d'informations dans des langues autres que l'anglais sur l'Internet était préoccupant, d'où l'intérêt de créer des sites Web multilingues. L'existence d'un cadre juridique protégeant les cybertransactions des consommateurs et des voyageurs était certes importante mais la CNUCED devait aborder cette question en coopération avec d'autres organisations internationales. La CNUCED ne disposait pas d'un avantage comparatif dans le domaine juridique et son action dans ce domaine devait viser essentiellement la collecte et la diffusion de l'information sur les évolutions en matière juridique et réglementaire. Enfin, la CNUCED devait intégrer le commerce électronique et les questions de développement et, à cet égard, accorder la priorité à l'étude des moyens qui lui permettraient de faire office de pépinière d'entreprises de commerce électronique et de PME.

54. Le représentant de la **Suisse** a indiqué que sa délégation se félicitait de la majorité des recommandations de la Réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme mais avait néanmoins quelques réserves. Un point en particulier pouvait être étudié plus avant, à savoir l'intégration verticale de la chaîne d'approvisionnement du tourisme et les effets du tourisme électronique à cet égard.

55. Le représentant de la **Chine** a signalé que le commerce électronique représentait une question essentielle dans bon nombre d'organisations internationales. Il fournissait de nouvelles possibilités commerciales, que bon nombre de pays en développement ne pouvaient toutefois pas exploiter faute de capitaux et d'investissement dans la capacité de production ainsi que dans le secteur des TIC. Ce problème était aggravé par de nombreux autres qui tenaient plus

spécifiquement au commerce électronique, tel que le coût élevé, voire l'absence, de l'accès à l'Internet et le sous-développement de l'infrastructure des TIC. Nombreux étaient les pays qui devaient se doter de la législation et de la réglementation nécessaires pour que le commerce électronique soit possible et ils avaient besoin de politiques judicieuses de mise en valeur des ressources humaines et de formation dans ce domaine nouveau. La CNUCED devait se donner pour rôle d'étudier et d'analyser les évolutions dans le domaine du commerce électronique et de diffuser l'information sur les expériences et les meilleures pratiques.

56. Le représentant de la **Fédération de Russie** a insisté sur l'importance du travail accompli par la CNUCED dans le domaine du commerce électronique pour ce qui était d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition à répertorier les problèmes liés à leur intégration à la société mondiale de l'information et à proposer des solutions à ces problèmes. Bien que 2 % seulement des Russes étaient des utilisateurs actifs de l'Internet, la Fédération de Russie s'employait résolument à se doter de capacités dans le domaine du commerce électronique, notamment en procédant aux changements d'ordre réglementaire nécessaires, en développant les TIC et en améliorant les raccordements au réseau. Il était important d'adopter une démarche globale pour l'analyse des questions relatives au commerce électronique. La CNUCED et d'autres organisations internationales faisaient des efforts méritoires pour aider les pays à développer leurs capacités dans ce domaine. La Fédération de Russie approuvait en particulier les activités incluses dans le programme TRAINFORTRADE, tel le cours sur les aspects juridiques et réglementaires du commerce électronique et les activités d'appui à la participation des PME à ce commerce.

57. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a remercié la CNUCED pour sa contribution au renforcement des capacités dans le domaine du commerce électronique. S'agissant de la contribution non négligeable du commerce électronique au développement des relations commerciales à l'échelle mondiale et à l'accroissement de la productivité et de l'efficacité, les pays en développement méritaient une attention particulière. La CNUCED était bien placée pour aider ces pays à surmonter les obstacles actuels, en les aidant, par exemple, à accéder aux technologies de l'information, en éliminant les facteurs de blocage infrastructurels et en favorisant la mise en valeur des ressources humaines appropriées. Des programmes

d'assistance technique étaient absolument nécessaires pour éviter une marginalisation encore plus grande des pays en développement et une aggravation de la fracture numérique.

58. Pour le représentant de la **Colombie**, la croissance du commerce électronique était dans une large mesure fonction de l'existence ou non d'un cadre juridique approprié, et il importait donc de mettre au point un cours de formation portant sur les aspects juridiques du commerce électronique, les autres questions importantes à examiner étant la protection du consommateur et le règlement des différends en ligne.
